



Conseil économique
et social

Distr.
GENERALE

E/C.2/1995/2/Add.8
8 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE CHARGE DES ORGANISATIONS NON
GOUVERNEMENTALES
20-31 mars 1995
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORTS QUADRIENNAUX SUR LES ACTIVITES DES
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DOTEES DU STATUT
CONSULTATIF (CATEGORIES I ET II) AUPRES DU
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Rapports quadriennaux, 1990-1993

Rapports présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en
application de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique
et social, en date du 23 mai 1968

Additif

* E/C.2/1995/1.

Note

Conformément à la résolution 1295 (XLIV) du Conseil économique et social concernant les modalités de consultation avec les organisations non gouvernementales, les organisations des catégories I et II dotées du statut consultatif sont tenues de soumettre tous les quatre ans au Comité chargé des organisations non gouvernementales, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un bref rapport sur leurs activités, notamment en ce qui concerne l'appui qu'elles ont apporté aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Après avoir examiné le rapport de chaque organisation ainsi que toute autre information pertinente, le Comité peut recommander au Conseil de reclasser l'organisation en question dans toute autre catégorie qu'il juge appropriée.

Le Comité chargé des organisations non gouvernementales a décidé, à sa session de 1981, que les rapports soumis par les organisations non gouvernementales doivent se limiter chacun à un maximum de deux pages dactylographiées à interligne simple. En outre, à sa session de 1989, le Comité a souligné la nécessité, pour les organisations tenues de soumettre un rapport annuel, de fournir au Secrétariat une information claire et actuelle et notamment un bref rappel liminaire de leurs buts et de leurs objectifs.

A sa session de 1991, le Comité a mis l'accent sur la nécessité, pour les organisations non gouvernementales tenues de soumettre un rapport quadriennal, de dresser un tableau clair de celles de leurs activités qui intéressent l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a fait valoir d'autre part que les rapports devraient suivre les orientations établies par le Service des organisations non gouvernementales, conformément aux décisions pertinentes du Comité (voir E/1991/20, par. 47). Le Comité a décidé que seuls seraient soumis à son examen les rapports établis conformément aux orientations en question et remis au Service des organisations non gouvernementales au plus tard le 1er juin de l'année précédant la session du Comité. Le Comité a rappelé que les organisations qui ne soumettraient pas à temps des rapports dans la forme requise pourraient se voir reclassées dans la catégorie que le Comité jugerait appropriée, conformément aux dispositions du paragraphe 40 b) de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social (voir E/1991/20, par. 48). En application de ces décisions, le Secrétariat a communiqué en décembre 1993 à toutes les organisations concernées les orientations nécessaires à l'établissement des rapports quadriennaux.

Les éléments contenus dans cet ensemble de documents (E/C.2/1995/2 et additifs) ont été reproduits tels qu'ils ont été reçus et reflètent de ce fait la politique et la terminologie des organisations concernées. Les appellations employées n'impliquent, de la part de l'Organisation des Nations Unies, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

On pourra obtenir une documentation supplémentaire (rapports annuels et exemplaires de publications) auprès de la Section des organisations non gouvernementales, du Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Note	2
1. Global Education Associates	4
2. Agence internationale pour l'industrialisation rurale	8
3. Association internationale pour la protection de la propriété industrielle	10
4. Association mondiale des juristes du Centre de la paix mondiale par le droit	11

1. GLOBAL EDUCATION ASSOCIATES

(Catégorie II)

Global Education Associates (GEA) est une association composée de particuliers et d'organisations institutionnelles associées réparties dans 93 pays; son but est de permettre aux peuples de comprendre et de répondre de manière constructive aux crises et aux opportunités du monde interdépendant actuel. Un accent particulier est mis sur le renforcement des structures mondiales nécessaires à un avenir plus pacifique, équitable et durable. A cette fin, les membres associés entreprennent des recherches, organisent des séminaires sur les compétences de direction et mettent en oeuvre des programmes en matière d'éducation; publient des matériels; offrent des services consultatifs; et facilitent la gestion des réseaux aux niveaux local, national et international.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et aux Conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies

GEA a participé à de nombreuses conférences et réunions des Nations Unies, à savoir : deux sessions de la Commission sur le développement durable, des Réunions de haut niveau et la session ordinaire de 1993 du Conseil économique et social, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), et toutes les sessions du Comité préparatoire, la Conférence des Nations Unies sur les déplacements des stocks de poissons s'effectuant tant à l'intérieur qu'au-delà de la zone économique exclusive (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrants, la Conférence sur les petits Etats insulaires en développement, les sessions des Comités préparatoires des Conférences des Nations Unies sur la population et le développement social. Un représentant de la GEA a fait des déclarations lors de deux réunions organisées en septembre par les ONG et le Département de l'information publique et a participé aux travaux préparatoires de la Conférence mondiale de 1995 sur les femmes; il a également fourni des services consultatifs à l'UNICEF sur "l'Education pour tous". Une équipe de GEA, composée de six membres du personnel et membres associés a participé à quatre ateliers organisés dans le cadre du Forum mondial, a lancé Project Global 2000 (voir ci-dessous) et a assuré la permanence d'un stand consacré aux Nations Unies et la sécurité écologique. Des associés régionaux de GEA ont participé à des réunions tenues en Asie, en Afrique, en Amérique latine, en Europe et en Amérique du Nord.

Coopération avec les programmes, les organes et les institutions spécialisées des Nations Unies

La plus grande partie des activités entreprises par GEA dans le cadre des Nations Unies sont des programmes liés à Project Global 2000, exécutés en coopération avec l'UNICEF, l'UNESCO, le PNUE, et le FNUAP; ces activités sont coordonnées par le secrétariat international de GEA.

Project Global 2000 (PG2000)

En 1990, GEA a lancé PG2000, une association mondiale de quatre institutions des Nations Unies et 11 ONG internationales qui mettent en commun leur expertise et leurs réseaux complémentaires afin de renforcer les systèmes internationaux. Les institutions des Nations Unies associées sont l'UNICEF, le PNUE, l'UNESCO et le

/...

FNUAP. A Vienne, en 1991, les partenaires ont créé six conseils de programme dans les domaines suivants : éducation, religion, jeunesse, santé, affaires et communications. Ces conseils fournissent les moyens et les procédés nécessaires au rassemblement de larges secteurs de la société en un mouvement multisectoriel mondial visant à renforcer les structures des Nations Unies et à les rendre plus efficaces. Ils ont établi des relations avec six membres dont l'expertise et les réseaux sont essentiels pour répondre efficacement aux défis multidimensionnels du monde actuel.

Le Conseil chargé de l'éducation comprend des représentants de différents secteurs de l'éducation : secteur formel et non formel; secteur public et privé; enseignement supérieur, secondaire et primaire. Les membres examinent le rôle joué par l'éducation face aux nouveaux problèmes et opportunités résultant de l'interdépendance économique et écologique. Une attention particulière est accordée aux propositions formulées en 1990 par la conférence sur l'"Education pour tous", tenue en Thaïlande et parrainée, entre autres, par l'UNICEF et l'UNESCO (tous deux partenaires de PG2000), ainsi qu'à celles formulées par le Secteur de l'éducation lors du Colloque sur les Nations Unies organisé par GEA.

En collaboration avec des ONG laïques et des institutions des Nations Unies, le Conseil chargé de la religion poursuit ses travaux en coopération avec les représentants de différentes religions et traditions spirituelles du monde entier. Il met les membres en contact avec les dirigeants locaux et avec des particuliers ayant une influence sur les affaires publiques et leur permet de réunir le savoir et l'expertise professionnelle nécessaires à une éthique mondiale partagée et au développement de systèmes internationaux participatoires renforcés et justes.

Le Conseil chargé de la santé concentre son attention principalement sur la corrélation croissante entre la dégradation de la santé et celle de l'environnement, la corrélation entre la détérioration de la santé et la détérioration et l'inégalité des systèmes économiques et leur interaction. Il oeuvre en collaboration avec le personnel sanitaire de l'OMS et les partenaires de PG2000 afin d'intégrer comme un tout la santé, l'environnement et l'économie aux programmes sanitaires et de sensibiliser le public et renforcer l'appui aux politiques et systèmes qui mettent l'accent sur les programmes sanitaires préventifs au niveau de la communauté.

Le Conseil chargé des affaires cherche à créer une instance mondiale où les grandes, moyennes et petites entreprises pourraient exprimer leur vues et apporter leur expertise à l'élaboration de modèles et systèmes économiques incorporant la croissance économique durable et le progrès social en tenant compte des dimensions humanitaires du développement et donnant la responsabilité des forces du marché au secteur public. Une attention particulière est apportée à la collaboration entre les ONG, les institutions des Nations Unies, le milieu des affaires, les travailleurs et les gouvernements dans des domaines tels que l'emploi et la satisfaction des besoins essentiels.

Le Conseil chargé de la jeunesse est composé de jeunes dirigeants, d'associations d'étudiants, de groupes de jeunesse et d'ONG pertinentes qui collaborent à l'intégration des questions mondiales et morales dans les programmes des établissements d'enseignement, à l'accroissement de la participation des jeunes au processus de prise de décision aux niveaux local, national et international et à

/...

l'éducation et à la motivation des jeunes afin de rendre plus efficaces les structures des Nations Unies.

Le Conseil chargé des communications cherche à rendre les moyens et le réseau de communications existants au sein des institutions associées et des réseaux de PG2000 plus efficaces en vue de créer un réseau mondial de professionnels en matière de communications pour promouvoir un avenir juste et durable, développer des relations continues avec des spécialistes des communications pour permettre à PG2000 d'utiliser les ressources existantes et communiquer ses résultats et ses recommandations afin d'obtenir un large appui du public.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

GEA entretient des relations officielles et contractuelles avec le Service chargé de l'éducation de l'UNICEF en tant que consultant et partenaire pour le programme de l'"Education pour tous" co-parrainé par l'UNICEF, l'UNESCO, le PNUE et le PNUD. Dans ce contexte, GEA relie ses réseaux mondiaux, les réseaux des ONG associées de PG2000 et les Conseils chargés de l'éducation, de la religion et de la jeunesse aux efforts accomplis en faveur de l'"Education pour tous" dans le monde entier. GEA coopère également avec l'UNICEF à l'élaboration de programmes visant à préparer les dirigeants locaux, nationaux et internationaux à l'"Education pour tous".

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Le Président de GEA a participé aux travaux de l'Environmental Sabbath Council du PNUE. Le PNUE a publié le Pacte de la Terre dans Only One Earth. Les travaux relatifs à l'association du Pacte de la Terre et de la Charte de la Terre se poursuivent en collaboration avec le PNUE.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

La coopération entre GEA et l'UNESCO se poursuit par l'intermédiaire des Conseils de PG2000 chargés de l'éducation et de la religion. Les membres du Conseil chargé de l'éducation ont participé aux travaux préparatoires de la Conférence mondiale sur l'éducation de l'UNESCO qui s'est tenue en novembre 1994. Lors d'un séminaire organisé par l'UNESCO à Barcelone, en mars 1993, sur la contribution des religions à une culture de paix, le Conseil chargé de la religion a lancé le Programme sur la religion et l'ordre mondial. Cette initiative multireligieuse a été inscrite à l'ordre du jour d'une conférence de suivi de l'UNESCO tenue à Barcelone du 11 au 18 décembre 1994.

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

En 1992 et 1993, GEA a invité les fonctionnaires du FNUAP à s'entretenir avec les dirigeants des Conseils de PG2000 chargés de l'éducation et de la religion. Les fonctionnaires du FNUAP ont présenté un document sur les Nations Unies et la population à un colloque de PG2000 tenu en octobre 1993, ainsi qu'à l'occasion d'un colloque de GEA sur les Nations Unies co-parrainé par le FNUAP. Les représentants des Conseils de PG2000 chargés de l'éducation, de la religion et de la jeunesse ont participé activement aux travaux du Comité préparatoire de la Conférence sur la population et le développement.

/...

Colloque organisé par GEA

GEA a parrainé et coordonné un colloque international intitulé "Les Nations Unies dans un monde interdépendant : le passé, le présent et l'avenir" qui s'est tenu à Fordham University. Ce colloque était co-parrainé par cinq programmes et institutions des Nations Unies - l'UNICEF, l'UNESCO, le PNUE, le FNUAP et le Centre des Nations Unies pour le désarmement - et 10 ONG et établissements d'enseignement. Ces organisations ont collaboré à l'élaboration du programme et ont fourni des services en nature et envoyé des orateurs. Plus de 200 orateurs venus de 35 pays ont participé à ce colloque dont l'objectif était de réunir les représentants de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions et programmes et les représentants de groupes civiques, éducationnels, religieux et de jeunesse du monde entier afin :

a) De développer un sens civique mondial et une citoyenneté mondiale responsable grâce à une compréhension accrue de l'interdépendance des systèmes et des politiques mondiaux et d'encourager l'amélioration des compétences et l'élaboration des stratégies nécessaires à la conception de politiques et de systèmes mondiaux justes et durables;

b) D'examiner les propositions tendant à renforcer et à démocratiser les Nations Unies et de préparer des recommandations à l'intention des Nations Unies et des secteurs chargés de l'éducation, de la religion et de la jeunesse;

c) De développer des associations et renforcer la collaboration entre les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales et institutions oeuvrant dans les domaines de l'éducation, de la religion et de la jeunesse afin de faire face aux nouveaux défis et de tirer parti des opportunités offertes par un monde interdépendant;

d) De préparer à l'avance la commémoration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies qui doit avoir lieu en 1995 et d'explorer les moyens d'élaborer des programmes en matière d'éducation et d'entreprendre des activités de commémoration de l'anniversaire qui accroîtraient la sensibilisation du public et l'appui apporté à l'Organisation des Nations Unies et à ses programmes.

Les orateurs et les participants comprenaient de hauts fonctionnaires de programmes et de bureaux des Nations Unies et d'institutions spécialisées.

Pacte de la Terre

En 1989, GEA a lancé l'opération Pacte de la Terre afin de former un large mouvement consacré au renforcement des structures des Nations Unies nécessaires à la sécurité écologique et économique. Des particuliers et des organisations de plus de 50 pays ont participé à ce processus. Près de 2 millions de personnes dans quelque 100 pays ont signé le Pacte qui a été rédigé en 20 langues. Il a été présenté et utilisé au Sommet de la Terre et est largement utilisé en tant que matériel didactique, instrument de recherche et d'action civique. Le PNUE l'a publié dans Only One Earth. Certains fonctionnaires des Nations Unies ont déclaré que les quatre principes du Pacte fournissaient le "meilleur cadre disponible" pour parvenir à la sécurité écologique et économique. Le Pacte n'est pas une pétition à l'intention des gouvernements, mais un accord multisectoriel de citoyens qui reconnaît que seuls, les

/...

gouvernements ne peuvent assurer un développement durable ou satisfaire les besoins essentiels. La société civile - particulièrement les réseaux mondiaux en matière d'éducation et de religion, les réseaux sociaux et communautaires avec lesquels les Conseils de PG2000 travaillent - a un rôle important à jouer.

Association Pacte de la Terre/Charte de la Terre

Le opération Pacte de la Terre a été associée à l'initiative Charte de la Terre qui a été lancée en avril 1994 par la Croix verte (présidée par Mikhail Gorbatchov) et le Conseil de la Terre (présidé par Maurice Strong). Ces deux efforts sont complémentaires. L'adoption et le calendrier de la Charte donneraient plus de poids politique au mouvement populaire du Pacte pour atteindre une sécurité écologique et économique. Réciproquement, le mouvement multisectoriel du Pacte - dont le quatrième principe repose sur un gouvernement mondial et des structures des Nations Unies renforcées - accroîtrait la possibilité que la Charte bénéficie du large appui politique et de la volonté publique nécessaires pour que les législatures et les chefs d'Etat signent la charte d'ici l'an 2000.

2. AGENCE INTERNATIONALE POUR L'INDUSTRIALISATION RURALE

(Catégorie II)

Buts et objectifs

L'Agence internationale pour l'industrialisation rurale se consacre à la promotion de l'industrialisation rurale dans les pays en développement du monde entier, utilisant les entreprises privées et les investissements des pays industrialisés, notamment pour l'exportation de machines et d'équipements industriels, de biens, d'assistance technique, de services, de pratiques de culture et de gestion économiques vers les régions en développement en vue de parvenir à un développement social et économique durable.

Au cours de la période considérée, des membres des pays suivants se sont joints à l'Agence : Guinée, (Conakry), Canada, République dominicaine, Jamaïque, Philippines, Chine, Fédération de Russie, Malaisie, Bélarus, Albanie, Ukraine, République tchèque, îles Cook et Zambie.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et organes subsidiaires et/ou aux conférences et autres réunions des Nations Unies

L'Agence internationale pour l'industrialisation rurale est dotée du statut consultatif auprès de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED). L'Agence est également dotée du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et a fait une demande en vue d'obtenir le statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

Le Directeur général de l'Agence a assisté à la huitième session du Comité des pêches intérieures d'Afrique, tenue au Caire (Egypte) du 21 au 25 octobre 1990 et parrainée par la FAO. Entre 1991 et 1993, des représentants de l'Agence internationale ont participé à toutes les activités de commémoration de la Journée

/...

mondiale de l'habitat, organisées par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT), à New York.

Le Directeur général a représenté l'Agence internationale à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne (Autriche) du 14 au 25 juin 1993.

Coopération avec les programmes et les organes des Nations Unies
et les institutions spécialisées

Depuis le 30 janvier 1992, l'Agence internationale pour l'industrialisation rurale est membre du Comité de la planification des activités des ONG entreprises dans le cadre de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. L'Agence était également membre du Comité de la planification des ONG chargé de la Conférence internationale sur la population et le développement.

L'Agence a également été accréditée auprès de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992.

Le 22 mai 1991, le Directeur général a assisté à la Consultation annuelle des ONG, la Conférence annuelle DPI/ONG sur les conflits régionaux : menaces à la paix mondiale et au progrès (9-11 septembre 1992), et à la Conférence sur le développement social : une nouvelle définition de la sécurité (8-10 septembre 1993).

Les représentants de l'Agence internationale ont assisté à la Conférence annuelle ONG/DPI qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 11 au 13 septembre 1991 dont le thème était "Paix, justice et développement : matières premières pour un ordre mondial naissant". L'Agence a co-parrainé la réception qui a suivi la Conférence.

Entre 1990 et 1993, les représentants de l'Agence internationale ont participé aux réunions d'informations hebdomadaires tenues à l'intention des représentants des ONG. En 1991, elle est devenue membre de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO).

Depuis le 29 octobre 1993, l'Agence internationale est membre du Groupe de travail sur les femmes : emploi, gestion et esprit d'entreprise, du Comité des ONG/New York de la condition de la femme, elle a participé aux activités du Comité des ONG de l'UNICEF depuis le 4 décembre 1991 et est membre du Sous-Comité sur le commerce, les investissements et l'esprit d'entreprise du Comité des ONG sur le développement durable.

Au cours de la période considérée, l'Agence a maintenu des représentants accrédités auprès du Département de l'information publique à New York, Genève et Vienne.

Autres activités

Conformément à la résolution 45/196 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1990, l'Agence a organisé avec succès la Conférence internationale et l'exposition sur la relance de l'économie mexicaine par l'industrialisation rurale, tenues à Houston, Texas, le 7 novembre 1991.

/...

3. ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

(Catégorie II)

La principale activité de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) a continué d'être sa coopération avec l'Organisation mondiale pour la propriété intellectuelle (OMPI) dans le domaine du développement du droit de la propriété industrielle.

Actuellement l'AIPPI est composée de 51 groupes nationaux, trois groupes régionaux et 167 membres indépendants. Avec un total de 6 939 membres, l'AIPPI est représentée dans 97 pays.

Au cours des quatre années considérées, l'AIPPI a tenu - outre deux réunions du Conseil des présidents [une en 1991 à Lucerne (Suisse) et une autre en 1993 à Lisbonne (Portugal)] - deux grandes réunions : la réunion du Comité exécutif à Barcelone (Espagne) du 30 septembre au 5 octobre 1990 et le XXXVe Congrès à Tokyo (Japon), du 5 au 11 avril 1992.

Les questions suivantes ont été abordées lors du Congrès de 1992 tenu à Tokyo : l'harmonisation des conditions requises pour les demandes, les enregistrements, les modifications des marques de fabrique (Q 92D), la biotechnologie (Q 93), les litiges concernant l'emploi de marques déposées (Q 104), l'utilisation expérimentale comme défense dans les cas d'accusation de non-respect d'un brevet (Q 105), la possibilité d'arbitrage de différends relatifs à la propriété intellectuelle entre des parties privées (Q 106), les noms de marque (Q 107), l'amélioration de la protection internationale des dessins et modèles (Q 108), la protection des dessins et modèles au sein de la Communauté européenne (Q 108A).

Outre le Congrès, sept ateliers ont été dirigés par des experts en éducation et des échanges de vues officieux ont eu lieu sur les sujets suivants : les franchises, l'harmonisation du droit de la Communauté européenne en matière de marque de fabrique, la législation relative à la propriété industrielle en tant qu'élément des économies de marché, la protection des bases de données, l'impact de la loi antitrust sur les accords relatifs aux brevets et aux licences de procédés de fabrication, le marchandisage thématique et les droits relatifs à la propriété industrielle dans les Etats de l'Europe de l'Est nouvellement créés.

A Barcelone, en 1990, un certain nombre de nouvelles questions ont été examinées par le Comité exécutif, et certaines d'entre elles ont été inscrites à l'ordre du jour du Congrès de Tokyo en 1992 : Q 104, Q 105, Q 106, Q 107, Q 108 et Q 92D. Outre les comités de travail, un certain nombre de comités spéciaux ont été créés, tels que PCT (Q 109), copyright/coordination avec ALAI (Q 110), reorganisation et méthodes de travail de l'AIPPI (Q 111) et rétablissement des droits relatifs aux brevets (Q 112).

Tous les groupes nationaux et régionaux de l'AIPPI contribuent aux études approfondies dans le domaine du droit comparé concernant des questions spécifiques dont l'AIPPI traite lors des congrès et réunions de ses comités exécutifs.

Les résultats de ces études ont fait l'objet de rapports et de résolutions qui servent de base aux travaux accomplis par l'AIPPI avec les organisations

/...

internationales telles que l'Organisation des Nations Unies, l'UNESCO et l'OMPI, et ont été publiés dans des revues de l'AIPPI et ont été soumis aux autorités et organisations internationales pertinentes.

Au cours des quelques dernières années, les conseils de l'AIPPI ont souvent été requis en ce qui concerne les législations régionales et nationales sur la propriété industrielle. L'AIPPI s'occupait et s'occupe encore de la législation régissant les brevets et les marques de fabrique de la Communauté européenne. Entre autres, elle a conservé d'étroits contacts avec les Gouvernements de la Fédération de Russie, de l'ex-Yougoslavie et du Nigéria. Le Président du Conseil interétats chargé des questions relatives à la propriété industrielle et le Président du Bureau d'Etat chargé des brevets de l'Ukraine ont invité l'AIPPI, conjointement avec l'OMPI, à étudier et à faire des commentaires sur la Convention eurasiennne sur les brevets et à formuler des suggestions quant aux modifications qui pourraient lui être apportées.

Le représentant permanent de l'AIPPI a à nouveau représenté l'AIPPI à de nombreuses réunions et sessions d'organisations gouvernementales et non gouvernementales.

4. ASSOCIATION MONDIALE DES JURISTES DU CENTRE DE LA PAIX MONDIALE PAR LE DROIT

(Catégorie II)

L'Association mondiale des juristes du Centre de la paix mondiale par le droit (antérieurement connue sous le nom de Centre de la paix mondiale par le droit) a été fondée en 1957.

Le Centre est une organisation sans but politique et à but non lucratif. Ses participants s'expriment en leur nom propre et ne représentent pas un pays ou une idéologie particulier.

Le Centre cherche à encourager la paix au moyen d'activités de coopération entre les avocats du monde entier. Son but principal est d'aider à renforcer le système juridique mondial - tant ses institutions, telle la Cour internationale de Justice, que ses lois.

Le Centre est composé de juristes, procureurs généraux, ministres de la justice, juges de la Cour Suprême, et juges des cours inférieures, professeurs de droit, avoués, étudiants en droit, et un certain nombre d'autres personnes s'intéressant aux questions juridiques internationales.

Depuis l'établissement du Centre, plusieurs associations ont été créées. Les plus actives sont la World Association of Judges, la World Association of Lawyers, la World Association of Law Professors, et la World Association of Center Associates. Les membres de ces associations sont également membres du Centre. Les associations ont créé un certain nombre de sections et de comités traitant d'un grand nombre de questions juridiques internationales.

Le Centre, ses filiales nationales et associations affiliées opèrent dans plus de 140 pays, et ont un total d'environ 100 000 membres.

/...

Tous les deux ans, le Centre organise une conférence sur le droit dans le monde dans l'une des plus grandes villes du monde. Des représentants de la plupart des pays concernés, y compris des représentants du Vatican y assistent. Ces conférences, qui traitent de thèmes présélectionnés favorisent les échanges de vues - principalement par l'intermédiaire de réunions-débats, procès simulés, et de déclarations - sur certains des problèmes critiques de notre temps, et encouragent l'élaboration de résolutions officielles visant à accélérer le développement du droit international.

Au cours de la période 1990-1993, l'Association mondiale des juristes a parrainé les quatorzième, quinzième et seizième conférences semestrielles sur le Droit dans le monde, tenues à Beijing (Chine) du 22 au 27 avril 1990; à Barcelone (Espagne) du 6 au 11 octobre 1991; et à Manille (Philippines) du 24 au 29 octobre 1993, respectivement.

Les Conférences de Beijing et de Manille ont été ouvertes par des chefs d'Etat, et la Conférence de Barcelone a été ouverte par le Président de la région autonome de Catalogne. Les conférences ont réuni des milliers d'avocats, de juges, de juges de la Cour Suprême, de professeurs de droit, de procureurs généraux et autres fonctionnaires gouvernementaux. En tout, le Centre a publié et distribué pas moins de 270 documents de travail relatifs aux conférences.

Des chefs d'Etat et de gouvernement du monde entier envoient leurs vœux de succès à ces conférences.

Les Conférences ont un format établi. Un thème général est sélectionné et est traité à leur manière par environ 21 groupes différents. A Beijing, le thème était "Le droit au service de la paix et du développement dans le monde"; à Barcelone, "Le droit et la préservation de la paix"; et à Manille, "Le droit dans un monde changeant".

Chacun des groupes, qui sont composés d'experts, d'orateurs et de participants, a pour objectif ultime d'élaborer une série de recommandations ou de résolutions. Si un accord est conclu, les résolutions sont ensuite renvoyées à un comité directeur qui les examine et, le cas échéant, les adopte. Les résultats des travaux du Comité forment la Déclaration de la Conférence. Les déclarations de Beijing, Barcelone et Manille ont été envoyées au Secrétariat des Nations Unies.

Bien que l'organisation des conférences semestrielles sur le droit dans le monde soit le principal travail de l'Association mondiale des juristes, qui est une association à but non lucratif et non gouvernementale, ce n'est définitivement pas sa seule occupation.

L'Association organise également des conférences à plus petite échelle ou des séminaires, et de temps à autre publie des documents et des livres sur des questions juridiques internationales. En 1992 et 1993, l'Association mondiale des juristes a parrainé plusieurs séminaires au Moyen-Orient :

a) 26-28 décembre 1992, Jérusalem - séminaire sur les thèmes "Assurer la préservation des accords internationaux" et "Problèmes juridiques rencontrés lors du processus de paix du Moyen-Orient". Les déclarations liminaires ont été faites par le Premier Ministre d'Israël, Yitzhak Rabin et le Ministre des affaires étrangères, Shimon Peres.

/...

b) 7-10 février 1993, Le Caire - séminaire sur le thème "Les défis économiques et écologiques auxquels doit faire face la région méditerranéenne". La déclaration liminaire a été faite par l'ancien Ministre de l'information de l'Egypte et Vice-Président du Tribunal administratif de la Banque mondiale.

En 1993, l'Association mondiale des juristes a également établi des relations permanentes avec le Vatican. L'accord a été signé le 3 juin 1993 par l'Archevêque Jean-Louis Tauran, Ministre des affaires étrangères du Vatican, et M. Lucio Ghia, Premier Vice-Président de l'Association mondiale des juristes.

Au cours des 30 dernières années, l'Association mondiale des juristes a entretenu des relations fructueuses avec les Nations Unies. Des représentants de différents organes et institutions spécialisées des Nations Unies assistent régulièrement aux conférences semestrielles de l'Association. Outre son statut consultatif, l'Association échange des publications avec les Nations Unies. Le bulletin bimensuel World Jurist et la revue juridique trimestrielle Law/Technology sont envoyés aux Nations Unies en échange de différentes publications des Nations Unies.
